



PRESIDENCE

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE N° 066 /UK/P/VP/SG/2020

portant acceptation de la démission du chef du département de droit public
de l'Université de Kara

Le Président de l'Université de Kara, Président du Conseil de l'Université,

Vu la loi n°97-14 du 10 septembre 1997, portant statuts des Universités du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifiée ;
Vu le décret n°1999-011/PR du 21 janvier 1999, portant création de l'Université de Kara ;
Vu les décrets n°s 2003-280/PR du 03 décembre 2003 et 2007-128/PR du 17 octobre 2007, portant création de facultés à l'Université de Kara ;
Vu le décret n°2015-079/PR du 28 octobre 2015, portant création de la faculté des sciences de la Santé à l'Université de Kara ;
Vu le décret n°2016-030/PR du 11 mars 2016, portant nomination du Président de l'Université de Kara ;
Vu l'arrêté n°014/UK/P/VP/SG/16 du 13 mai 2016, portant création d'un Service Central d'Assurance Qualité au sein de l'Université de Kara ;
Vu l'arrêté N°060/2017/MESR du 27 juin 2017, portant création de l'Institut Supérieur des Métiers de l'Agriculture à l'Université de Kara ;
Vu la déclaration de politique qualité du Président de l'Université de Kara en date du 25 avril 2016 ;
Vu la demande de démission introduite par l'intéressé en date du 19 août 2020 ;

Considérant les nécessités de service,

ARRETE:

Article 1^{er} : La demande de démission de Monsieur LOGO Yawo Kakaty Boris, mle n°080147-V, Maître-assistant en service à la faculté de droit et des sciences politiques est acceptée à compter de la date de la signature du présent arrêté.

Article 2 : Est rapporté, en ce qui concerne Monsieur LOGO Yawo Kakaty Boris, l'arrêté n°013/UK/P/SG/DRH/2017 du 21 février 2017, portant nomination de chefs de département à la faculté de droit et des sciences politiques de l'Université de Kara.

Article 3 : Le Doyen de la faculté de droit et des sciences politiques et le Directeur des ressources humaines sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Kara, le 11 5 OCT 2020



Prof. Komla SANDA

AMPLIATIONS

MESR (CR)	01
Pdce/UK	02
SG/UK	02
AC-SFO/UK	02
Décanats/Directions	15
Autres services	03
Conseillers	05
Intéressé	01